

**CONVENTION FINANCIERE  
POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES  
IMMEUBLES APPARTENANT  
AU LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE (LFE)**



## **ENTRE**

**La Commune LE VAL D'HAZEY** (27940), représentée par son Maire, Monsieur Philippe COLLAS agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du 7 Mars 2023

D'une part,

**Le Logement Familial de l'Eure**, 4 rue Saint-Pierre - B.P. 587 - 27005 EVREUX Cedex, représenté par son Président, Monsieur Denis THAUVIN

D'autre part.

## **OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention financière a pour objet l'entretien des espaces verts, des massifs, la tonte, le traitement des mauvaises herbes et la taille des arbustes dans le périmètre et aux abords des immeubles (résidence « Paul Méchin » et « Le Clos des Marguerites), sis à Le Val d'Hazey, quartier d'Aubevoye et propriété du Logement Familial de l'Eure.

## **DUREE**

La présente convention est d'une durée d'une année allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.

## **ENGAGEMENT**

Les prestations mentionnées ci-dessus seront assurées par les services techniques de la ville du Val d'Hazey pour le compte du Logement Familial de l'Eure et ce, pendant la durée de la convention.



### **CONDITIONS FINANCIERES**

La participation financière du Logement Familial de l'Eure est fixée à la somme forfaitaire et unique de 11.000 €, pour la durée de la convention.

### **MODALITE DE REGLEMENT**

La ville Le Val d'Hazey émettra un titre de recette dans le courant du mois de novembre 2023. Le Logement Familial de l'Eure se libérera de la somme due à la ville Le Val d'Hazey, à réception de celui-ci.

### **CONTENTIEUX**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention financière relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Rouen.

Fait au Val d'Hazey, le

Le Logement Familial de l'Eure  
Le Président,

Denis THAUVIN

Le Maire du Val d'Hazey,

Philippe COLLAS